

Agenda 21 de la culture : les « autorités locales » championnes de la diversité culturelle ?

Le 8 mai 2004, le Forum mondial des autorités locales est réuni à Barcelone. Il s'agit d'un volumineux cartel de collectivités territoriales qui s'est constitué dans la dynamique du mouvement altermondialiste, en marge des Forums sociaux mondiaux. À son ordre du jour, la discussion d'une charte pour les politiques culturelles locales.

PAR
JEAN-LOUIS
SAGOT-DUVAUROUX*

Les membres du Forum mondial des autorités locales représentent un éventail institutionnel qui va de la très militante municipalité brésilienne de Porto-Alegre, alors dirigée par le Parti des travailleurs, à des collectivités de réputation plus neutre comme la ville de Lyon, voire à certaines cités politiquement classées à droite. L'ambiance y est carrément plus feutrée que lors des explosifs contre-sommets altermondialistes. Et pourtant, l'Agenda 21 de la culture adopté ce jour-là par des édiles venus du monde entier, mérite l'attention de tous ceux qui croient qu'« un autre monde est possible ». Par beaucoup d'aspect, cet ensemble de principes, d'engagements et de recommandations entérine un profond renouvellement de la pensée politique en matière culturelle.

C'est du Brésil, précisément de Porto-Alegre et de sa riche expérience de démocratie participative, que part l'impulsion de l'Agenda 21 de la culture. Il s'agit de rédiger, puis d'adopter une charte des politiques culturelles locales altermondialistes, dans l'esprit d'un premier Agenda 21 consacré pour l'essentiel aux questions environnementales. Il est significatif que le champ culturel vienne immédiatement après la préservation de la planète. L'article 2 de l'Agenda 21 de la culture explique ce choix en remarquant qu'« il existe de fortes analogies politiques entre les questions culturelles et les questions écologiques, du fait que la culture et l'environnement sont des biens communs de l'humanité¹ ».

Cet ordre de priorité, si éloigné soit-il de ce qui se vit dans la plupart des assemblées locales françaises, est un indice de grande importance. Le volet institutionnel public du mouvement altermondialiste reconnaît la place décisive prise par les biens et services culturels dans la globalisation capitaliste – ils constituent désormais le premier poste d'exportation des USA – et

* Philosophe.

1. Le texte de l'Agenda 21 de la culture est disponible sur www.agenda21cultura.net.

affirme vouloir y répondre par priorité. Sa ligne de force porte non sur des dispositifs d'action mais, sur le fond, sur le sens de l'intervention de la société dans ce champ: une « diversité culturelle » dont l'essor est présenté comme l'alternative à la hiérarchisation et à la standardisation du marché global. Il n'est pas indifférent que l'impulsion soit venue de pays du Sud, dont les richesses culturelles et l'apport symbolique sont particulièrement menacés.

● Les politiques culturelles des villes au cœur du développement humain

À l'automne 2003, cette inspiration d'origine latino-américaine pose son bivouac en banlieue parisienne. Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et la municipalité de Saint-Denis accueillent sur leurs terres le Forum social européen (FSE) et y organisent le Forum européen des autorités locales (FAL). L'Atelier culture du FAL est placé sous la responsabilité du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ainsi que de Barcelone, qui doit recevoir le Forum mondial des autorités locales. Cette étape européenne joue un rôle important dans l'histoire de l'Agenda 21 de la culture. Elle permet notamment de trancher sur un point qui reste flou. Les politiques culturelles des villes tirent-elles leur importance centrale de leur capacité à favoriser « l'inclusion sociale », comme le proposait la thématique initiale, ou sont-elles centrales du fait de leur objet même, du fait que la culture occupe une place centrale dans le développement humain? De façon très claire, le FAL européen décide en faveur de la seconde option. Le développement culturel est un but en lui-même. Il ne doit pas être traité comme l'instrument d'une politique d'égalité sociale ou d'inclusion civique, même si bien sûr, et par surcroît, il peut y contribuer. Ce point va être acté par l'ensemble des membres du FAL, du Nord comme du Sud.

L'étape finale se déroule à Barcelone. Les responsables culturels de cette ville proposent un texte de base d'une grande qualité, où les apports des uns et des autres sont intégrés avec intelligence et honnêteté. Dans le petit groupe choisi pour établir la rédaction qui sera proposée à la réunion du FAL, une féconde circulation s'établit entre trois cultures politiques assez différentes: les représentants du Sud, essentiellement latino-américains, qui portent les urgences de peuples dominés; Barcelone, collectivité catalane très soucieuse d'autonomie vis-à-vis de l'État central, très avancée dans la réflexion sur les rapports entre héritage et modernité; les Français (département de Seine-Saint-Denis, ville de Saint-Denis) qui apportent au débat leur expérience propre des politiques publiques de la culture, une inclination historique en faveur de l'intervention publique. J'ai eu la chance de participer à ce groupe et je dois dire que nous y vécûmes tous des moments enthousiasmants. On s'y écoutait. On s'y entendait. La volonté partagée d'aboutir à un texte exprimant une dynamique planétaire commune, mais respectueuse de points de vue très différents au sens presque optique du terme, fut reconnue par tous comme une expérience extrêmement encourageante de « diversité politique » positive. Le texte définitif adopté par le FAL de Barcelone donne à ces tensions une formulation d'une grande richesse.

Tension entre deux affirmations qui frottent l'une contre l'autre et pourraient grincer : la culture comme bien commun de la société humaine ; la diversité culturelle comme principal patrimoine de l'humanité. Concrètement, ça veut dire quoi ? Par exemple que la langue française doit être protégée et enrichie, avec bien sûr une implication particulière de ceux qui la parlent, mais que ce n'est pas de leur seule responsabilité, que cette langue n'est pas leur propriété, mais un « bien commun de l'humanité », ce qui implique notamment l'interdiction d'utiliser cette part du patrimoine commun contre une autre, ce qui implique aussi la rencontre avec les autres, la possibilité de s'en nourrir. Et ce qui vaut pour le français vaut aussi pour le quechua, le basque ou le swahili. Dans le même esprit, les articles de l'Agenda 21 qui concernent la « protection » de la diversité culturelle ne se placent jamais du point de vue d'une sauvegarde traditionaliste qui segmenterait les cultures et les peuples, mais les réfèrent au paradigme du creuset urbain où du nouveau se crée à partir d'une communauté en permanent métissage. La ville comme lieu d'expression des singularités, certes, mais surtout comme carrefour des rencontres, comme espace commun. En opposition frontale avec la globalisation culturelle impériale, l'agenda 21 refuse la hiérarchisation entre métropoles et périphéries, grande faucheuse de singularités culturelles. Il propose une figure alternative déjà à l'œuvre dans nos villes. Il invite leurs autorités élues à s'en faire très concrètement les catalyseurs.

La culture comme bien commun de la société humaine ; la diversité culturelle comme principal patrimoine de l'humanité. Concrètement, ça veut dire quoi ?

● « Du local au mondial »

Autre tension revendiquée par le mouvement d'opposition à la globalisation marchande, celle qui relie le local et le mondial. L'agenda 21 n'est pas un accord d'États, mais une charte de villes et de collectivités territoriales. Cela produit des effets très intéressants. La tentation impériale ne se fait pas sentir, ou moins. Dans la plupart des cas, les municipalités ne pensent pas spontanément leur vie culturelle comme un instrument d'influence externe. Cela rend l'esprit plus souple, plus disponible à l'élaboration d'une organisation sociale où le pouvoir politique est au service des citoyens et d'une pensée politique planétaire refusant la violence et la soumission. En même temps, l'idée que chaque collectivité humaine est en charge du destin culturel de l'humanité tout entière provoque un retournement du regard. En matière culturelle, sans demander la permission à personne, une petite ville peut faire de la grande politique. Dans la mesure de ses moyens, elle participe à la production des signes et du langage qui constituent notre patrimoine commun d'êtres humains. Or, dans ce champ symbolique, le qualitatif l'emporte sur le quantitatif. Parmi les institutions publiques, les « autorités locales » se reconnaissent comme étant bien placées pour faire vivre le mot d'ordre altermondialiste : « du local au mondial ». La priorité donnée au champ culturel ouvre un terrain particulièrement propice à cette inspiration

démocratique nouvelle qui reconnaît l'apport de chacun dans l'avancement de tous. Elle prend en quelque sorte une valeur expérimentale.

Enfin, l'Agenda 21 de la culture revendique la tension positive entre le pouvoir politique et l'intervention citoyenne. L'Agenda 21 demande sans ambages à l'OMC d'« exclure les biens et services culturels de ses cycles de négociations ». En face, ce texte reconnaît la légitimité des services et de l'intervention publics en matière culturelle. Mais il ne le fait pas dans la révérence aux pouvoirs politiques, dans la soumission au bon prince qu'il faudrait soutenir face au méchant marché. Il va plus loin. Dans plusieurs de ses articles, il insiste sur la « participation démocratique des citoyens à l'élaboration, à l'exercice et à l'évaluation des politiques culturelles publiques ». Il ne n'agit bien évidemment pas de limiter « démocratiquement » la liberté de création, mais d'affirmer un principe de bon sens : en face de la politique culturelle du pouvoir économique, il est nécessaire de mettre en mouvement la souveraineté des peuples en risque d'être dépossédés de leur responsabilité sur le « principal patrimoine de l'humanité ». Cet appel à la démocratie culturelle apparaît comme une condition de la diversité culturelle. Condition pour établir le rapport de force permettant d'éviter la confiscation de la production des signes et du langage par les pouvoirs privés. Condition pour reconnaître et protéger un patrimoine qui ne se réduit pas à la nomenclature académique établie par et pour les dominations culturelles. Condition pour irriguer de toutes ses sources potentielles l'émergence d'innovations culturelles multiformes.

L'Agenda 21 de la culture est composé de soixante-sept articles. Comme toujours dans ce type de documents, on peut y lire les éléments quelque peu disparates mis au pot commun par les uns et les autres. Mais, dans l'ensemble, ces éléments construisent une assez solide cohérence qui traduit bien la recherche d'une nouvelle articulation entre politique institutionnelle et mouvement social. C'est la force et peut-être la faiblesse de cette charte. Force si les « autorités locales » qui l'ont signée sont prêtes à jouer le jeu. Faiblesse si, dans la réalité, l'écart est trop fort entre les principes proclamés et les pratiques en vigueur. Annoncer que la culture est au centre des politiques locales, c'est dire le contraire de ce qui se passe dans la plupart des cas, y compris chez les collectivités signataires. Cette distorsion, si elle indique une volonté politique à l'œuvre, n'est pas forcément mensongère. Mais chaque fois qu'elle restera à l'état de vœu pieux, elle risque d'aggraver la méfiance des citoyens par rapport aux autorités institutionnelles. Aujourd'hui, rares sont les collectivités françaises signataires qui en ont fait un cheval de bataille. L'impulsion pourrait partir de la société elle-même – professionnels de l'art et de la culture, mouvements d'éducation populaire, associations citoyennes. Mais l'information, à laquelle se sont engagées les collectivités signataires, reste faible. Agenda 21. Le chiffre 21 désigne le XXI^e siècle : agenda pour le XXI^e siècle. Certes, il reste quatre-vingt quinze ans. Est-ce une raison pour attendre? ●

